

Proposition du Conseil administratif, du 23 juillet 2003, en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 858 000 francs complémentaire aux crédits accordés par le Conseil municipal les 6 et 25 juin 2002, d'un montant total de 4 080 767 francs, et destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Cette «nouvelle» demande est présentée suite au recours déposé le 25 juillet 2002 par la Société d'art public contre l'autorisation de construire (APA N° 20095-5) accordée le 26 juin 2002 par le DAEL.

Par ailleurs, la Société d'art public a demandé l'ouverture d'une procédure de classement pour la patinoire des Vernets.

Ce recours a été déposé en raison de l'inadéquation du programme prévu par rapport au bâtiment existant, principalement pour les motifs suivants:

(extrait du recours N° 7420)

«Le projet présenté actuellement – programme de toute évidence trop lourd pour la capacité d'accueil du bâtiment – porte atteinte à ces principes directeurs: la qualité spatiale et la transparence de la halle (éclairage naturel, mais aussi lisibilité de l'architecture).

L'espace est actuellement encombré par des tribunes latérales provisoires qui constituent un obstacle substantiel à l'entrée de la lumière. Le projet prévoit leur remplacement par des tribunes définitives encore plus importantes qui pérennisent et aggravent cet inconvénient. De plus, ces gradins semblent s'appuyer sur des jambes de force d'un dessin malhabile et sur la structure du pan de verre de la façade dont la continuité est rompue.

Côté ouest, l'important dispositif prévu pour la presse et les médias produit le même effet, et masque de surcroît la structure de l'édifice.

La lecture de l'espace est largement compromise par les aménagements prévus.

Il est de notre avis qu'aucune autorisation ne devrait être délivrée, a fortiori dans un bâtiment de cette qualité, sans une étude architecturale approfondie.»

Après plusieurs mois de concertation avec la Société d'art public et une refonte complète du projet initial, un nouveau projet a été déposé le 14 avril 2003 auprès du DAEL.

Dans une lettre adressée le 12 mai 2003 au DAEL, la Société d'art public confirme son accord avec ce projet en ces termes:

«Nous constatons que le nouveau projet déposé correspond d'une part aux demandes que nous avons faites directement à la Ville de Genève, d'autre part à l'accord de principe sur la refonte du projet, que nous avons donné à l'issue des deux séances de travail qui ont eu lieu à la Direction des constructions de la Ville de Genève.

En conclusion, la Société d'art public confirme son accord pour le présent dossier et salue la rectification importante et de qualité du projet initial pour lequel nous nous étions opposé en août 2002.»

Exposé des motifs

L'ascension du Genève-Servette Hockey Club en Ligue nationale A dès la saison 2002-2003 (premier match le 6 septembre 2002) rend indispensables certains travaux d'aménagement et d'amélioration dans la patinoire intérieure des Vernets.

Pour répondre aux exigences de la Ligue nationale et pour garantir des conditions de jeu conformes à ces directives, des aménagements et des équipements complémentaires sont absolument indispensables. Il en va de même en ce qui concerne les contraintes posées par les journalistes et la télévision. La retransmission des matches de LNA et leur couverture journalistique nécessitent en effet de reconsidérer complètement l'espace presse et TV actuel, notamment par la création de cabines de commentateurs, ainsi que l'ajout et la nouvelle distribution des caméras.

Autre conséquence de la confrontation avec des clubs de LNA: les mesures de sécurité envers les spectateurs doivent être renforcées lors des matches à risques notamment par la possibilité d'éviter le face à face des supporters. A cet effet, des travaux doivent être engagés dans les gradins «visiteurs» côté rue Francois-Dus-saud.

Il va de soi que les améliorations et les aménagements proposés seront également utiles lors de manifestations autres que les matches de hockey, étant entendu que la patinoire des Vernets conservera son caractère de salle polyvalente. Outre les manifestations de glace, comme les galas de patinage artistique ou autres spectacles sur glace, de grands événements sont d'ores et déjà prévus

tels que les Championnats du monde de pétanque en juillet 2003 ou les Championnats d'Europe élite de badminton fin avril 2004.

Réponses aux motions

Cette demande de crédit répond à la première partie de la motion M-280 de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Peter Pirkl, Pierre Maudet et Didier Bonny intitulée: «Contrat de gestion pour la patinoire des Vernets».

Pour la deuxième partie de la motion, des négociations sont en cours actuellement avec le propriétaire du Genève-Servette Hockey Club afin d'étudier les modalités et les possibilités de financement pour le futur.

Description de l'ouvrage

Gradins latéraux

Les gradins latéraux existants ont une capacité de 800 places pour la partie inférieure en béton et de 506 places assises. Ces dernières sont situées sur une ancienne construction en bois et en métal qui a fait l'objet de diverses mesures de renforcement pour en assurer la sécurité (en aucun cas la capacité de 506 places ne doit être dépassée).

Dans le cas particulier du gradin «visiteurs» (côté rue François-Dussaud), il est indispensable de prévoir, en plus, la possibilité de séparer les supporters lors de matches à risque. Cette possibilité existe pour ce qui est de l'accès dans la patinoire puisque les supporters visiteurs peuvent accéder à leur place par le côté voirie.

Toutefois, rien ne les empêche aujourd'hui de se mélanger au reste du public pour, par exemple, accéder aux W.-C., aux buvettes, etc.

Afin de remédier à cette situation qui pourrait s'avérer dangereuse lors de manifestations à risque, il est proposé de fermer l'accès au hall principal.

Des aménagements de ce type, pour lesquels nous avons obtenu l'accord provisoire du service de la Sécurité civile, ont été réalisés pour la saison 2002-2003.

Afin de répondre aux souhaits et aux désirs de la Société d'art public, après démolition des gradins et aménagements réalisés il y a une vingtaine d'années, les gradins inférieurs (environ 800 places debout) seront rendus à leur état d'origine. Les gradins supérieurs (609 places debout ou assises) seront réalisés en acier, en forme de coque, reposant sur des piliers en béton armé ancrés au sol à

l'aide de micro-pieux. Ce système constructif permettra d'assurer à l'ensemble une légèreté et une «transparence» afin de permettre à la lumière de pénétrer à l'intérieur de la patinoire.

Aménagement de loges et de la zone VIP

Afin de répondre aux normes de la ligue de hockey pour les patinoires recevant des matches de Ligue nationale A, la configuration des gradins côté voirie doit être modifiée pour augmenter de manière significative le nombre de loges, aujourd'hui au nombre de 56.

La norme pour l'homologation en Ligue A exige environ 200 places VIP, le projet prévu permettra d'atteindre ce nombre.

A la différence du projet initial, le projet actuel prévoit la suppression de la Potinière ainsi que du bar du Servette et leur remplacement par deux modules indépendants servant de buvette et de sanitaires.

Ces nouveaux modules permettront de retrouver, également, sur l'arrière de la patinoire la transparence et la visibilité souhaitées par la Société d'art public.

Balcon presse-TV, journalistes

Afin de répondre aux normes et selon les directives de la SSR pour la retransmission des matches de LNA et leur couverture journalistique il est nécessaire de reconsidérer complètement l'espace presse et TV actuel.

Afin d'offrir des conditions de travail acceptables aux commentateurs TV et radio et aux représentants de la presse écrite, il est prévu de construire, en hauteur, au niveau du mirador actuel, des cabines permettant d'accueillir les médias.

Réaménagement des vestiaires

La plupart des infrastructures conçues et réalisées en 1959 sont restées pour l'essentiel inchangées. Elles ne répondent plus depuis longtemps aux besoins des manifestations d'envergure actuelles.

La zone allant de la salle de presse à la chaufferie non comprise, c'est-à-dire toute la façade côté Jura et l'angle de la façade «Rolex», sera concernée par ces travaux.

Le déplacement et le regroupement de tous les locaux utilisés par le Genève Servette d'un seul côté afin de rationaliser les espaces sont également prévus dans ces travaux.

Zones sanitaires

Le cloisonnement de la patinoire et l'affectation de la zone sanitaires côté «Rolex» à l'usage exclusif des spectateurs visiteurs rendent indispensable la création d'une nouvelle zone de sanitaires.

Cette nouvelle zone sera créée au sous-sol, dans la zone de l'ancienne salle de réglage du côté de la piscine intérieure.

Côté voirie, les modules prévus en remplacement de l'actuelle Potinière seront également dotés de sanitaires destinés à la zone VIP et aux médias.

Le réaménagement des deux groupes sanitaires existant au sous-sol de la patinoire est également prévu.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

- 111 Démontages et démolitions
Démolition des remplissages en béton entre la zone assise et la zone debout des gradins latéraux. Démontage des gradins latéraux existants ainsi que de la cabine de régie-chronométrage existante.
- 120. Aménagements provisoires et démolitions
Déplacement de divers tableaux électriques, mise hors service provisoire de la cabine électrique 18 000 V afin de permettre la réalisation des micro-pieux dans cette zone. Alimentation provisoire en eau sanitaire du centre sportif pour permettre le déplacement de la nourrice pour la création des W.-C.
- 211.1 Echafaudages
Nécessaires aux divers travaux de démolitions ainsi qu'aux démontages des cabines et des gradins ainsi qu'à la reconstruction de ces divers éléments.
- 211.4 Canalisations intérieures
Mise en place des canalisations nécessaires aux nouveaux locaux sanitaires et points buvettes ainsi que les modifications diverses des divers éléments existants.
- 211.5 Béton et béton armé
Création de nouvelles fondations (micro-pieux) pour les nouveaux gradins latéraux et renforcement de divers éléments existants afin d'assurer la stabilité de l'ensemble.
- 211.6 Maçonnerie
Fouilles pour les nouvelles fondations des gradins et maçonneries diverses pour les différentes interventions.

213. Construction métallique
Structure porteuse des gradins, des cabines et des escaliers. Plaquage de finition arrondi sur l'ensemble des structures.
23. Installations électriques
Déplacement de divers tableaux, alimentations et installations audiovisuelles, installations des nouvelles cabines TV, radio, commentateurs et presse.
- 235 Téléphone
Installation pour cabines TV, radio, commentateurs et presse.
- 235.2 Installation audio-vidéo
Chemin de câbles et divers câblages pour les liaisons entre les caméras, cabines TV, radio et pour la périphérie de la piste.
Il faut noter que la SSR prend en charge l'installation du câblage audio des caméras et que le Genève Servette assume, lui, la charge de l'installation des caméras derrière les buts.
La situation des caméras est définie comme suit (d'entente avec la SSR):
– deux caméras dans la cabine principale (balcon) dans l'axe de la piste;
– une caméra de but de chaque côté, derrière les gardiens;
– un raccordement caméra sous la grande tribune à l'axe de la patinoire.
24. Chauffage-ventilation
Pour les locaux sanitaires, les cabines TV, et les vestiaires.
25. Installations sanitaires
Pour les nouvelles zones créées côté piscine ainsi que vers les gradins côté voirie.
26. Installations de transport
Installation d'un lift pour handicapés côté piscine pour l'accès au sous-sol dans cette zone.
271. Cloisons
Séparation des nouveaux locaux sanitaires et des nouvelles zones de buvettes. Transformation des vestiaires côté voirie.
272. Serrurerie
Portes pour les nouveaux locaux créés. Séparations et cloisonnements pour les spectateurs supporters. Diverses barrières de protection pour les nouveaux gradins. Divers éléments en serrurerie pour les cabines TV, radio, commentateurs et presse.
273. Menuiserie et séparations loges
Portes pour les nouveaux locaux (sanitaires, vestiaires. Séparation des loges VIP, modification du parapet entre la piste et les gradins).

281. Revêtement de sol et faux plafond
Pose ou remplacement de la moquette dans l'actuelle salle de presse, les loges VIP et les cabines radio-TV. Sols résine et type «Pirelli» dans les vestiaires transformés. Carrelages dans les nouveaux locaux sanitaires et les locaux transformés. Plafonds phoniques dans les cabines radio, TV et commentateurs.
285. Peinture signalisation
Peinture de la nouvelle structure métallique mise en place, peinture des nouveaux locaux et des locaux transformés.
287. Nettoyage
Nettoyage complet du bâtiment pendant et après les travaux.
900. Ameublement
Nouveaux sièges des loges VIP. NB: Les gradins latéraux sont prévus sans sièges, les places seront délimitées par des bandes de couleur. Divers mobiliers pour les bars, comptoirs et vestiaires.

Estimation du coût

Contrairement à la nouvelle procédure qui conduit le département à présenter au Conseil municipal les crédits d'investissement par CFE, la présente demande de crédit complémentaire, pour faciliter la comparaison avec la proposition PR-213 du 22 juin 2002, est présentée par CFC.

CFC	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>		485 000
111 Démontage et démolitions	320 000	
120 Aménagements provisoires et protections	165 000	
2 <u>Bâtiment</u>		4 930 000
211 Echafaudages, canalisations, béton armé	1 145 000	
213 Construction métallique	1 900 000	
23 Installations électriques	375 000	
24 Chauffage - ventilation	160 000	
25 Installations sanitaires	315 000	
26 Installation de transport	20 000	
271 Cloisons	75 000	
272 Serrurerie	210 000	
273 Menuiserie et séparation loges	205 000	
281 Revêtement de sol et faux plafond	380 000	
285 Peinture, signalisation	110 000	
287 Assèchement et nettoyage	35 000	

29	<u>Honoraires</u>		1 183 000
291	Architectes	832 000	
292	Ingénieur civil	346 000	
296	Ingénieur géomètre	5 000	
4	<u>Aménagements extérieurs</u>		25 000
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		125 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	20 000	
58	Réserve pour divers et imprévus (~ 2%)	105 000	
9	<u>Ameublement et décoration</u>		150 500
	TVA (7,6%)		524 500
Sous-total I:			7 423 000
55	Prestation du maître de l'ouvrage Honoraires de promotion construction (5% du sous-total I)		371 150
Sous-total II:			7 794 150
54	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction $\frac{7\,794\,150}{2} \times 8 \times 3,75\%$ 12 mois		97 400
	Fonds d'art contemporain 1% du sous-total II		78 900
Sous-total III			7 970 450
A déduire:			
–	Solde au 19 juin 2003 des crédits voté le 6 juin 2002 et le 25 juin 2002		3 112 472
Total du crédit demandé:			4 857 978
Arrondi à:			<u>4 858 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 2003 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m³ SIA

Le volume restauré/construit est de 123 213 m³, ce qui rapporté au total du chapitre CFC 2 donne un rapport de 64,70 francs le m³ SIA.

Autorisation(s) de construire

Ce projet N° 2 de rénovation partielle et de mise en conformité fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 98389 - 5 déposée le 14 avril 2003 auprès du DAEL et qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Toutefois, la transformation des vestiaires existants situés à l'arrière de la patinoire n'est pas incluse dans le projet déposé afin de ne pas ralentir encore la délivrance de l'autorisation de construire.

En cas d'accord du DAEL avec la «première» partie du projet, des contacts seront repris avec la Société d'art public afin que le projet de transformation des vestiaires soit dans l'esprit de la conservation du patrimoine.

Délais

Le délai référendaire écoulé après le vote du Conseil municipal, les travaux pourront démarrer dès avril 2004 (fin de la prochaine saison de hockey).

Ils se poursuivront jusqu'au début de la prochaine saison de hockey (août 2004) ou plus tard (septembre, voire octobre) sous réserve d'un accord avec le Genève-Servette HC pour jouer les premiers matches de championnat à l'extérieur.

Ils reprendront en avril 2005 et seront terminés au plus tard en décembre 2005.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet n'est pas prévu au 21^e plan financier quadriennal 2003-2006.

Toutefois, les objets suivants concernant la patinoire intérieure des Vernets sont prévus:

- Sous le point N° 50.55 remplacement du «rink» mobile pour une somme de 1 200 000 francs.
- Sous le point N° 50.58.01 remplacement des tableaux de chronométrage pour une somme de 100 000 francs.

En cas de réalisation des travaux relatifs à cette proposition de crédit, les objets prévus au PFQ et non concernés par le crédit seront reportés ultérieurement.

Dans le 21^e plan financier quadriennal 2003-2006, actuellement en cours d'examen auprès du Conseil administratif, le total des objets prévus pour la patinoire intérieure et concernant les aménagements est de 2 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 4 858 000 francs comprenant les intérêts
au taux VG de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités
soit au total:

323 700

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.

Le service bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs
les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres) e et m), de la loi sur l'administration des com-
munes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
4 858 000 francs complémentaire aux crédits accordés les 6 et 25 juin 2002 par
le Conseil municipal et destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité
de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle
N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à
l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville
de Genève, à concurrence de 4 858 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 78 900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à
l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du
Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan
de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de
20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2025.

Annexe: plan de situation



Extrait du plan d'ensemble n° **51**
52

Echelle 1 : 2'500



Date: 3.7.01.

Nº: 2437.

Reproduction réservée

